



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 08 décembre 2023

Date d'affichage : 08 décembre 2023

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Marie-Noëlle DASSAUD (suppléante de Guillaume LAURENT), Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Didier CHASSAIN, Guillaume LAURENT

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Marc CARRIAS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-133 : FINANCES - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Rapporteur : Luc CHAPUT

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Il s'agit d'adopter la décision modificative n°8 du budget principal qui se présente comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 637 /MOY //MOY-AUTRES	6 194,00		Equilibre de la section de fonctionnement, suite à la régularisation de l'encaissement de la recette Plan Avenir Montagne de l'exercice 2022 sur l'opération Mobilité.
D F 65 65748 /EAU //EAU-HORS GEMAPI	4 000,00		Equilibre de la section de fonctionnement, suite à la régularisation de l'encaissement de la recette Plan Avenir Montagne de l'exercice 2022 sur l'opération Mobilité.
D I 041 2111 OPFI (ordre)	51 000,00		Opération patrimoniale. Intégration des parcelles dans l'actif AC 593-728 Site Espace Enfance Jeunesse.
D I 13 1311 OPFI /MOB //MOB-AUTRES	10 194,00		Subvention Plan Avenir Montagne encaissée à tort en section d'investissement sur l'année 2022 à l'opération 68 Mobilité. Régularisation de l'écriture.
D I 23 2313 69 /CUL //CUL-PISCINE		10 194,00	Réduction de la somme de 10 194 € permettant l'équilibre de la section d'investissement.
R F 74 74718 /MOY //MOY-AUTRES	10 194,00		Régularisation de l'écriture de la subvention Plan Avenir Montagne encaissée sur l'année 2022, à tort en section d'investissement.
R I 041 27638 OPFI /ECO (ordre)	51 000,00		Opération patrimoniale. Intégration des parcelles dans l'actif AC 593-728 Site Espace Enfance Jeunesse.

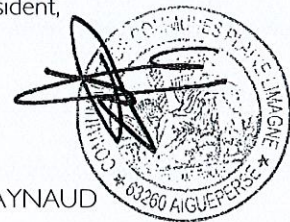
DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	61 194,00	10 194,00
	Réductions	10 194,00	
Recettes :	Ouvertures	51 000,00	10 194,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	10 194,00
Solde Réductions	10 194,00
Ouv. - Réd.	

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :
- de valider la modification budgétaire numéro 8 pour le budget principal ;
 - d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 19 décembre 2023
 Le président,

